

Cette prospérité grandissante et ce progrès ont été favorisés par la politique du gouvernement et par la diminution des dépenses et des taxes qui a été pratiquée de temps à autre. Mes ministres sont d'avis que l'amélioration de la situation justifie et rend possible d'importantes réductions d'impôts. Rien ne sera négligé pour diminuer davantage les frais de l'administration. C'est dans ce but que certains ministères seront fusionnés et les départements seront mieux coordonnés.

Nos revenus proviennent des impôts occasionnés par la guerre ainsi que d'autres sources. Afin de permettre au peuple du Dominion d'avoir une connaissance exacte de nos sources de revenu et de la manière dont ceux-ci sont dépensés, un état de compte sera publié périodiquement sous une forme simplifiée.

Vu l'amélioration de la situation, le Gouvernement a formulé et mis en vigueur une vigoureuse politique d'immigration. Mes ministres désirent qu'il soit connu que le Dominion accueillera avec faveur les colons des classes que pourra absorber notre population. Les règlements ont été de beaucoup rendus plus faciles. Les taux de passage ont été réduits et une attention plus suivie est maintenant donnée aux immigrants pendant leur voyage et au début de leur établissement. Des mesures seront adoptées pour retenir notre population agricole, encourager le retour à la terre des habitants de la ville qui peuvent avoir de l'expérience en agriculture, et aussi pour faciliter le retour des Canadiens qui habitent actuellement les pays étrangers. Certains arrangements ont été faits pour coloniser les terres de la Couronne.

Un pacte a été conclu entre le gouvernement et les compagnies de chemins de fer pour faciliter leur coopération dans le travail de l'immigration sur les Îles Britanniques et le continent européen. Un traité qui a déjà eu l'effet de stimuler l'immigration du Royaume-Uni a été passé avec le Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Alors qu'il est très important d'attirer de nouveaux colons, il est peut-être encore plus d'aider, en réduisant le coût de la production agricole, ceux qui sont déjà établis dans le Dominion. A cette fin, une mesure sera introduite pour faciliter les crédits ruraux.

Mes ministres sont d'opinion qu'une augmentation générale du tarif douanier nuirait à la prospérité continue du pays et à l'unité nationale. D'après eux cette taxation devrait porter aussi légèrement que possible sur les denrées nécessaires, l'agriculture et les autres industries fondamentales. Ils croient qu'afin de développer nos industries rien ne doit être négligé pour faire disparaître l'élément d'incertitude dans les amendements du tarif; que ceux-ci ne devraient être faits qu'après un examen sérieux de leur portée sur les industries naturelles ou manufacturières, et que toute demande d'augmentation ou de réduction devrait être soumise à une enquête puis faire l'objet d'un rapport préparé par un bureau possédant les qualifications requises et les pouvoirs d'aviser le ministère. Une Commission Consultative du tarif sera donc nommée bientôt. Elle devra faire une étude scientifique du tarif douanier, des revenus qui en découlent et de l'effet qu'il produit sur l'agriculture et les autres industries.

La valeur du marché domestique canadien ne peut être contestée, mais il faut aussi reconnaître l'importance d'avoir des débouchés pour nos produits dans les pays étrangers. Notre commerce avec l'Empire doit surtout être encouragé par tous les moyens compatibles avec notre bien-être national. Un traité de commerce a donc été conclu avec les Bermudes, les Indes Occidentales, la Guyane et le Honduras Britannique et vous serez invités à lui donner votre approbation.

Poursuivant la politique arrêtée de l'Administration tendant à encourager le commerce des ports canadiens,

la Commission des Chemins de fer a reçu instruction d'ajouter à l'enquête générale sur les taux de transport l'examen spécial des causes de la déviation du trafic des grains et autres produits vers les ports étrangers, et de faire ce qui, d'après la loi des chemins de fer lui paraîtra le plus efficace afin d'effectuer l'utilisation des ports du Canada pour le commerce canadien.

Mon gouvernement se propose d'introduire les propositions nécessaires pour parachever immédiatement le chemin de fer de la Baie d'Hudson.

Afin d'appliquer les remèdes qui lui paraîtront pratiques et convenables, le Gouvernement se propose de nommer une Commission Royale pour s'enquérir pleinement de la question de savoir si les droits des Provinces Maritimes, quant à l'opération du chemin de fer Intercolonial, n'ont pas été respectés et si, en ce qui concerne le transport, l'immigration et la situation économique, ces provinces ont souffert des dommages en tant que parties de la Confédération.

Parmi les mesures qui seront soumises à votre attention, il y aura un projet de loi pour octroyer à la province d'Alberta ses ressources naturelles et certains amendements à la loi électorale.

Membres de la Chambre des Communes:

Les comptes de l'année dernière et les crédits du prochain exercice financier vous seront soumis.

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Par l'adoption de la politique et des mesures auxquelles je viens de toucher, de sincères efforts ont été faits pour tenir compte des diverses conditions et intérêts du Dominion, afin de promouvoir la bonne entente et un meilleur esprit de coopération entre tous les éléments qui constituent notre pays. Nous croyons que ces projets qui, dans leur ensemble, constituent un programme de progrès national, assureront notre but commun d'un Canada prospère et uni.

Que la Providence guide et bénisse vos délibérations dans l'étude de ces projets et dans l'accomplissement de vos autres devoirs publics.

L'hon. M. LAPOINTE (leader de la Chambre): Je propose, appuyé par l'honorable M. Macdonald que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait précedence sur toutes les autres mesures, sauf les avis de motions du Gouvernement et la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Afin que personne ne soit pris à l'improviste, je dirai que, d'après les fonctionnaires de la Chambre, la motion que j'ai présentée figurera comme avis de motion du Gouvernement, lundi prochain.

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (chef de l'opposition): Comme la Chambre et M. l'Orateur en sont déjà informés, j'ai une proposition à faire en amendement à cette motion. Nous devons nous féliciter de ce que nos délibérations aient enfin repris leur cours régulier et de ce que ces efforts maladroits et abortifs pour entraîner la Chambre dans une autre voie aient échoué. L'amendement que j'ai l'intention de proposer est celui dont j'ai donné lecture à la Chambre après que l'honorable député—j'allais dire de Pictou